

Réunion du 6 octobre 2025

Objet : **Décision modificative budgétaire n°1**
Budget 2G

Le présent rapport a pour objet de présenter une décision modificative budgétaire pour le budget annexe 2G.

En effet, une erreur matérielle est survenue lors de la saisie du budget initial en section d'exploitation : une ligne de dépense a été dupliquée, mais son type n'a pas été corrigé. La dépense recopiée, initialement réelle, aurait dû être classée en dépense d'ordre. Cette erreur a conduit à une surestimation des dépenses réelles, faussant le calcul du plafond des dépenses imprévues. Cela a engendré un dépassement du seuil réglementaire de 7,5 % des dépenses réelles, nécessitant de ce fait l'adoption d'une décision modificative afin de corriger cette incohérence budgétaire.

La présente délibération a donc pour objet de rectifier cette erreur matérielle et de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires.

Il est proposé d'abaisser de 200k€ la ligne de dépense imprévue en section de fonctionnement et de les affecter au chapitre 011, nature 6137 compte tenu de l'augmentation des coûts de la location Orange dans le cadre des infrastructures que nous louons.

Le montant total de la section reste inchangé.

En fonctionnement :

Dépenses

Chapitre	Dépenses section de fonctionnement - 2G	BP 2025	DM1	TOTAL BUDGET 2025
Chapitre	Imputation / Nature analytique	BP 2025	DM1	BUDGET 2025
65 Autres charges de gestion courante	65801 REMUNERATION DU DELEGATAIRE			
011 Charges à caractère général	613701 LOCATION INFRASTRUCTURE ORANGE	4 210 000,00	200 000,00	4 410 000,00
66 Charges financières	6611 INTERÊTS D'EMPRUNT			-
67 Charges exceptionnelles	6711 INTERETS MORATOIRES PENALITES	20 000,00		20 000,00
67 Charges exceptionnelles	673 TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR			-
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	7 300 000,00		7 300 000,00
68 Dotations aux provisions et aux dépréciations	6815 DOTATIONS AUX PROVISIONS			-
68 Dotations aux provisions et aux dépréciations	6817 DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	-		-
011 Charges à caractère général	611 PRESTATIONS DE SERVICES	866 528,11		866 528,11
65 Autres charges de gestion courante	6541 CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	50 000,00		50 000,00
023 Virement à la section d'investissement	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	29 260 209,50		29 260 209,50
002 Résultat reporté de fonctionnement	002 résultat de fonctionnement reporté			-
011 Charges à caractère général	6061 FOURNITURES NON STOCKABLES			-
022 Dépenses imprévues	022 DEPENSES IMPREVUES	600 000,00	200 000,00	400 000,00
011 Charges à caractère général	637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES			-
012 Charges de personnel	6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	333 791,77		333 791,77
67 Charges exceptionnelles	678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000,00		100 000,00
011 Charges à caractère général	6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			-
011 Charges à caractère général	62871 REMBOURSEMENT DE FRAIS	121 833,61		121 833,61
67 Charges exceptionnelles	6718 AUTRES CHARGES EXCEPT. / OP DE GESTION			
	Total	42 862 362,99	-	42 862 362,99

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Réunion du 6 octobre 2025

**Objet : Décision modificative budgétaire n°1
Budget 2G**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 9.1 et 9.2 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 10 mars 2025 ;

Vu la délibération 2025-015 du 31 mars 2025 relatif au budget primitif du budget annexe 2G ;

Considérant l'erreur matérielle lors de l'élaboration du budget primitif du budget annexe 2G nécessitant un ajustement budgétaire ;

Le Comité syndical, réuni le 6 octobre 2025 en visio-conférence,

le quorum étant atteint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- d'adopter le présent rapport de Monsieur le Président d'Eure Normandie Numérique relatif à la décision modificative n°1 du Budget annexe 2G du SMO Eure Normandie Numérique ;
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe 2G du SMO Eure Normandie Numérique 2025 de la manière suivante :

Étiquettes de lignes	Somme de DM1	Somme de TOTAL BUDGET 2025
002 Résultat reporté de fonctionnement		-
011 Charges à caractère général	200 000,00	5 398 361,72
012 Charges de personnel		333 791,77
022 Dépenses imprévues	- 200 000,00	400 000,00
023 Virement à la section d'investissement		29 260 209,50
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 300 000,00
65 Autres charges de gestion courante		50 000,00
66 Charges financières		-
67 Charges exceptionnelles		120 000,00
68 Dotations aux provisions et aux dépréciations		-
Chapitre	-	-
Total général	-	42 862 362,99

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 18
- Collège Conseil Départemental : 21
- Collège Conseil Régional : 3
- Collège commune : 10
- Collège syndicat : 2

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 6 octobre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 10/10/2025